Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Chinon

Mairie de **Saint Nicolas de Bourgueil**

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 juillet 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Etaient convoqués pour le Conseil Municipal :
MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY
et MMES GARCIA, ORY, HUET, LEFEUVRE, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour et le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/06/2022 ont été transmises par écrit aux élus le 13/07/2022. Le fil conducteur de la réunion du 20/07/2022 a été transmis par écrit aux élus le 18/07/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/07/2022.

Excusé :
Représenté :
Absents : Thierry CHERRIÈRE. Laurence PLOQUIN arrive au point 3)Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature. Laurence LEFEUVRE arrive au point 4.1)DCM n°2022-40 – Programme annuel des coupes de bois année 2023

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **Mme Catherine BUSTON** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2022-39 - Approbation du compte-rendu du 23/06/2022

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 23 juin 2022 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.
Ce procès-verbal est approuvé, **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,
Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique et Urbanisme :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2022-125	23/06/22	SB	Commande Publique	Plan papier communal pour ST	GRAPHICOM	84.00 €

2022-126	24/06/22	SB	Commande Publique	Transfert contrat BL à SEGILOG	SEGILOG	73.20 €
2022-127	24/06/22	SB	Commande Publique	2 livres supplémentaires pour distribution bébés	LIBER & VOUS	15.10 €
2022-128	20/04/22	SB	Urbanisme	Exercice droit de préemption sur parcelles Section A 550-830-915- Section C 338-423-475- 487-525-1255	Office notarial LDP2A	10 000.00 €
2022-129	20/04/22	SB	Urbanisme	Exercice droit de préemption sur parcelle Section A 1332	Office notarial LDP2A	2 000.00 €
2022-130	23/06/22	SB	Urbanisme	Exercice droit de préemption sur parcelle Section A 890	Office notarial ZENNER	700.00 €
2022-131	04/07/22	SB	Commande Publique	Reprise des tombes en terrain commun / renouvellement de concessions échues	AGEP	20 348.40 €
2022-132	06/07/22	SB	Commande Publique	Tornade-Chéneaux SDF	SARL DAVID PÈRE ET FILS	2 052.00 €
2022-133	06/07/22	SB	Commande Publique	Abonnement pour 1 an	PANNEAUPOCKET	180.00 €
2022-134	06/07/22	SB	Commande Publique	Nettoyage vitreries intérieures et extérieures (Mairie, salle de musique, école, cantine)	PRESS & NETT	595.28 €
2022-135	07/07/22	SB	Commande Publique	Rénovation mairie-Lot 10-robinet de puisage extérieur	DMS SYSTEM	545.57 €
2022-136	12/07/22	BG	Commande Publique	Bulletin municipal 2022/023	ATOME COMMUNICATION	1 356.00 €
2022-137	13/07/22	BG	Commande Publique	Cartes d'invitation inauguration mairie	ATOME COMMUNICATION	218.53 €
2022-138	13/07/22	ED	Commande Publique	Couteaux pour faucheuse accotement	FAIGNANT AGRI VITI	261.91 €
2022-139	13/07/22	SB	Commande Publique	Produits entretien	CHRISTIN PROFESSIONNEL	912.95 €

4) DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

4.1) DCM n°2022-40 – Programme annuel des coupes de bois année 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de M. ADIEN de l'Office National des Forêts (ONF) concernant les coupes à asseoir en 2023 dans les forêts bénéficiant au régime forestier.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 au martelage des coupes désignées ci-après.
- **PRÉCISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Mode de commercialisation
Coupes réglées	16u		600	Bois sur pied UP (à l'unité de produits)
	17u		600	
	28a		180	
	32u		260	

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire ou son représentant **assistera** aux martelages des parcelles.

INTERCOMMUNALITÉ

4.2) DCM n°2022-41– Retour des biens « Logements PALULOS » à la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-5-1, L1321-1, L1321-2, L1321-3,

VU le Procès-Verbal pour mise à disposition de biens au 1er janvier 2002, établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la Commune de Saint Nicolas de Bourgueil, pour 1 logement situé au n°7, rue du Pressoir – 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL

VU l'arrêté préfectoral n°16-69 du 21 décembre 2016, portant sur la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest.

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n°2021-120 en date du 28 septembre 2021 approuvant le projet de modification de ses statuts,

VU l'arrêté préfectoral n°221-021 du 2 février 2022, portant modification des statuts pour la reprise de la compétence « Logements PALULOS » par les communes de Bourgueil, Continvoir, La Chapelle sur Loire, Restigné et Saint Nicolas de Bourgueil,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que la reprise de compétence « Logements Palulos » au 1er janvier 2022 a pour conséquence le retour à la commune des biens mis à disposition au 1er janvier 2002.

Il a été dressé un état de l'actif (biens transférés au 1er janvier 2002 et adjonctions) et du passif (emprunts et subventions) :

- Pour l'actif : c'est la valeur nette comptable des biens qui est prise en compte
- Pour le passif : aucun emprunt n'a été transféré au 1er janvier 2002. Les subventions ont été totalement reprises au 31/12/2021.

L'ensemble de ces éléments sont repris dans le procès-verbal (PV)de retour ci-annexé.

Il convient donc de signer le PV de retour des biens avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER le Maire à signer le PV de retour des biens avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** le Maire à signer le PV de retour des biens avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

5) Dates à retenir :

- Vendredi 22 juillet à 18h sous le préau de l'école : distribution du cadeau de la fête des Bouts'chou
- Samedi 13 août à 19h : grande tablée Ceps o'folies
- Vendredi 2 septembre à 9h à la coopérative de SNB : visite des vignes
- Samedi 3 septembre à 9h30 à la salle du conseil municipal de la mairie : inscriptions de l'école de musique
- Mardi 13 septembre à 15h : à la SDA ou mairie, réunion PLU

6) Questions diverses à ajouter

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour

Mme GARCIA demande à ajouter le point sur une information bénévole de la bibliothèque ?

- Information bénévole de la bibliothèque
  Mme GARCIA informe l'assemblée du départ de M. Gaston FRANCOIS, bénévole à la bibliothèque à compter du 27/06/2022.

  La commune le remercie pour ces nombreuses années passées au sein de l'association.

Mme GARCIA demande à ajouter le point sur Citoyens vigilants ?

- Citoyens vigilants
  M. Berger explique que l'adjudant-chef DROUHO David de la brigade de Bourgueil qui a repris ce réseau doit réunir les membres prochainement.
  Un courrier lui sera adressé afin que ce rendez-vous puisse avoir lieu le plus rapidement possible.

Mme ORY demande à ajouter le point sur la création d'une nouvelle association ?

- Nouvelle association
  Mme ORY informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association SNB Loisirs découvertes (ex Grappe Vermeille).

  Le 19 juillet dernier, se sont réunis en Assemblées Générale Extraordinaire et Ordinaire, les membres bénévoles souhaitant reprendre l'association "la Grappe Vermeille", mise en veille depuis 3 années.
  L'objet des statuts a été modifié afin d'ouvrir l'association à des membres de tout âge souhaitant se réunir pour partager de multiples activités et distractions.
  Ainsi, "la Grappe Vermeille" devient "SNB Loisirs et Découvertes". Le montant de l'adhésion est fixé à 10 € pour l'année 2022-2023 et les membres du conseil d'administration se sont réunis pour élire le bureau, composé de :
  - Président : M. LEFEVRE Michel
  - Vice-Présidente : Mme ORY Sophie
  - Trésorière : Mme CHERRIERE Sophie
  - Vice-Trésorière : Mme LEFEUVRE Laurence
  - Secrétaire : Mme TORTAY Charline
  - Vice-Secrétaire : Mme BOISNIER Liliane

Mme ORY demande à ajouter le point sur le changement de direction au sein de l'école ?

- Changement de direction à l'école des Vignes
  Mme ORY fait part du changement de direction au sein de l'école. Mme MERRIEN a obtenu le poste de direction à décharge complète de l'école élémentaire d'Esvres-sur-Indre.
  A la rentrée de septembre, Martine BILLÉ lui succèdera au poste de direction.

M. DAUZON demande à ajouter le point sur les travaux d'enrobés de la cour de l'école ?

- Cour de l'école-Travaux d'enrobés
  Les travaux d'enrobés dans la cour de l'école ont été réalisés.

M. DAUZON demande à ajouter le point sur les travaux de mise en place d'écluses route de Vernoil ?

- Implantation d'écluses route de Vernoil
  Les travaux pour la mise en place de 4 écluses route de Vernoil ont débutés. C'est le prolongement du classement en agglomération de la Jarnoterie et de l'Epaisse au 1er juillet 2021.

M. MINIER demande à ajouter le point sur le panneau lumineux ?

- Panneau lumineux
  Le panneau peut-il être allumé avant 6h afin que les administrés qui se rendent sur leur lieu de travail puissent lire les informations qui y figurent ?

M. Berger explique qu'il est éteint de minuit à 6h.
D'autres élus font remarquer que son emplacement n'est pas judicieux et que de ce fait, il n'est pas très lisible.

7) Rappel de la prochaine réunion

- Conseil Municipal :
M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au **mercredi 21 septembre** à 18h30 en Mairie.

8) M. le Maire donne la parole à M. COUSSEAU, maire de St Nicolas de 2001 à 2020.

Celui-ci est chargé par le maire de la commune d'Illies située dans le département du Nord avec qui il entretient des liens d'amitiés depuis de nombreuses années, de remettre à notre commune un chèque de 5 000 €.

Ce chèque au nom de la municipalité d'Illies avec le comité des fêtes, la population, les artisans est destiné à la reconstruction de notre église.

Pour rappel, la commune de Saint Nicolas de Bourgueil avait versé une aide de 1000 francs pour la reconstruction du village d'Illies suite à sa destruction à plus de 90% durant la Première Guerre mondiale.

Cet appel à solidarité avait été voté par le conseil municipal de Saint Nicolas de Bourgueil le 25 décembre 1920.

Ainsi, depuis les communes d'ILLIES et de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL sont liées.

Aujourd'hui, les liens perdurent puisque par exemple, la commune d'Illies a baptisé en 2006 la place centrale du village Saint Nicolas de Bourgueil.

A leur tour, M. HAYART, maire élu en 2021 de la commune d'ILLIES avait réfléchi à une mise en place d'une souscription pour aider la commune de SNDB suite à la tornade subie le 19 juin 2021.

Un évènement festif (brocante et moules-frites) a été organisé par le comité des fêtes le 18 septembre 2021 avec comme objectif de remettre les bénéfices du repas à la commune de SNDB.

M. Berger et les élus du conseil municipal ont été très touchés de cet élan de générosité et un courrier sera adressé à la commune d'ILLIES et ses habitants. Le fait de baptiser un lieu ou un bâtiment de la commune du nom de Illies a aussi été évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15.

Le Maire,
Sébastien BERGER

L'Adjoint délégué

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (Indre-et-Loire)